

DIPLÔMES SUPÉRIEURS **Rappel de la législation régissant la formation**

«La formation pour l'obtention de diplômes supérieurs (ingénieur d'État, licence, mastère est régie par une législation et une réglementation en vigueur», a affirmé le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, dans un communiqué. «Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique constate qu'à l'occasion de chaque rentrée universitaire, des établissements privés proposent, à travers des annonces diffusées par les médias, des offres de formation pour l'obtention de diplômes d'enseignement supérieurs dans différents spécialités (ingénieur d'État, licence, mastère)», précise la même source.

«Devant cette situation, il est utile de rappeler qu'en application de l'article 65 de la Constitution qui stipule «l'État organise le système national d'enseignement, la législation et la réglementation en vigueur confère, exclusivement, au ministère, la responsabilité d'organisation de l'enseignement et de la formation supérieurs, de délivrance et de reconnaissance des diplômes», souligne la même source.

Il est aussi relevé que «les formations assurées par les établissements d'enseignement supérieur (universités, centres universitaires, écoles et instituts supérieurs) sont habilitées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, conformément aux conditions et normes établies par la réglementation en vigueur». Le

ministère note que «des établissements de formation supérieure relevant d'autres départements ministériels contribuent à cette mission de formation sur laquelle le ministère exerce une tutelle pédagogique dans le cadre du décret 83-363 du 28 mai 1983 relatif à l'exercice de la tutelle pédagogique sur les établissements de formation supérieure». «Les formations assurées par ces établissements sont habilitées par arrêté conjoint du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, et le ministre du secteur concerné», précise le communiqué, ajoutant que «les programmes d'enseignement et les modalités d'évaluation et de progression des étudiants font l'objet également d'un arrêté interministériel». Le ministère estime également qu'«il est important de rappeler que des établissements privés peuvent assurer des formations supérieures en cycle Licence et Master dans tous les domaines, à l'exception de celui des sciences médicales, après une autorisation accordée par le MESRS sur la base d'un cahier des charges (...)». Le ministère note par ailleurs que «les établissements privés étrangers sont soumis à la même procédures dans le cadre d'un accord bilatéral ratifié».

Le ministère attire ainsi l'attention sur le fait que «tout diplôme délivré par un établissement privé qui ne répond pas aux dispositions susmentionnées ne peut faire l'objet ni de reconnaissance, ni d'équivalence ni de projection professionnelle dans le secteur public». Le communiqué souligne que «tout en encourageant le secteur privé à s'impliquer dans l'effort de l'État pour la promotion de l'enseignement et la formation supérieurs et à contribuer, ainsi, à l'exécution du plan de développement économique, social et culturel, le MESRS veille au respect du cadre législatif et réglementaire y afférant».

Le MESRS «demande à toutes les institutions privées qui aspirent à organiser des formations supérieures, de se rapprocher de la Direction générale des enseignements et de la formation supérieurs du ministère afin de recueillir toutes les informations utiles et à procéder au retrait des documents nécessaires». (APS)

DÉLIVRANCE DE DIPLÔMES SUPÉRIEURS

Les établissements privés rappelés à l'ordre

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique veut mettre de l'ordre dans la formation pour l'obtention de diplômes supérieurs (ingénieur d'Etat, licence, master). Constatant qu'à l'occasion de chaque rentrée universitaire, des établissements privés proposent des offres de formation pour l'obtention de diplômes d'enseignement supérieur dans différents spécialités, le département de Tahar Hadjar a rappelé les règles du jeu. Dans un communiqué rendu public, hier, le ministère a précisé que le processus est régi par une législation et une réglementation en vigueur, «l'article 65 de la Constitution stipule que l'Etat organise le système national d'enseignement, la législation et la réglementation en vigueur confère, exclusivement, au ministère la responsabilité d'organisation de l'enseignement et de la formation supérieurs, de délivrance et de reconnaissance des diplômes», a souligné le document, expliquant que les formations assurées par les établissements d'enseignement supérieur sont habilitées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, conformément aux conditions et normes établies par la réglementation.

Le ministère note que des établissements de formation supérieure relevant d'autres départements ministériels contribuent à cette mission de formation sur laquelle le ministère exerce une tutelle pédagogique, dans le cadre du décret 83-363 du 28 mai 1983 relatif à l'exercice de la tutelle pédagogique sur les établissements de formation supérieure. «Les formations assurées par ces établissements sont habilitées par arrêté conjoint du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le ministre du secteur concerné», a indiqué la même source. Et de préciser que les programmes d'enseignement et les modalités d'évaluation et de progression des étudiants font l'objet également d'un arrêté interministériel.

Le département de Tahar Hadjar a estimé qu'il est important de rappeler que des établissements privés peuvent assurer des formations supérieures en cycle licence et master dans tous les domaines, à l'exception de celui des sciences médicales, après une autorisation accordée par le ministère sur la base d'un cahier des charges.

Il en est de même pour les établissements privés étrangers. Ceux-ci sont soumis aux mêmes procédures dans le cadre d'un accord bilatéral ratifié. «Tout diplôme délivré par un établissement privé qui ne répond pas aux dispositions susmentionnées ne peut faire l'objet ni de reconnaissance, ni d'équivalence, ni de projection professionnelle dans le secteur public», a menacé le ministère.

■ Synthèse Amokrana H.

EL MOUDJAHID

UNIVERSITÉ HASSIBA-BEN-BOUALI DE CHLEF Le SCEAU du développement local

Le tout nouvel auditorium d'une capacité de 1.200 places dont s'est dotée l'université Hassiba-Ben-Bouali de Chlef a été le théâtre, mardi dernier, de la cérémonie solennelle de la rentrée universitaire, en présence de la famille universitaire, des autorités locales. De la poignée d'étudiants et d'enseignants à la création du centre universitaire de Chlef en 1983, Chlef peut s'enorgueillir aujourd'hui d'un véritable campus universitaire, avec 32.640 étudiants, 1.083 enseignants et 1.195 fonctionnaires et agents, un boom enregistré également et surtout sur le fantastique bond en avant en termes de classement de l'université Hassiba-Ben-Bouali qui, en l'espace d'une saison universitaire, est passée de la 32^e à la 13^e place au plan national. Au plan organisationnel, une décentralisation et une délégation des responsabilités au niveau des facultés ont permis de libérer le rectorat

qui depuis s'attelle à mettre en place un projet d'établissement allant à l'horizon 2020, une initiative propre à l'université Hassiba-Ben-Bouali basée sur quatre axes : la formation-emploi, la recherche scientifique au service du développement local, la bonne gouvernance en termes de rentabilisation de la gestion universitaire et la vie au sein du campus à l'attention et des étudiants et des enseignants. Une ambition mesurée, pour la concrétisation de laquelle le professeur Hocine Abdelkader a tenu à lancer un appel à toutes les compétences locales et vers laquelle il « avance doucement, mais sûrement, car nous n'avons pas droit à l'erreur ». Une nouvelle structure universitaire est en construction, un nouveau pôle à El-Hassania d'une capacité pédagogique première de 6.000 places, un nouvel institut destiné exclusivement aux sciences de la mer à Ténès d'une capa-

cité de 1.000 places pédagogiques, autant de facteurs qui plaident en faveur de cet optimisme affiché, d'autant plus que sur le plan pédagogique, en sus de la promotion de 18 enseignants au rang professoral, l'université adhère aux normes internationales en matière d'encadrement dans les filières technologiques et scientifiques, avec une moyenne de un enseignant pour 35, voire 20 étudiants, le manque restant signalé dans les sciences humaines. En matière de nouveautés, l'ouverture de formation en gestion portuaire et en biologie marine, une formation toute destinée vers la façade maritime de la wilaya. « Nous aspirons à aller vers un autofinancement graduel pour alléger un tant soi peu le fardeau sur les caisses de l'État reste un objectif affiché », a conclu le professeur Hocine Abdelkader.

A. M. A.

TIZI OUZOU

Rentrées scolaire et universitaire À LA LOUPE

Une commission de suivi des projets du secteur de l'Éducation et de l'enseignement supérieur dans la wilaya de Tizi Ouzou sera incessamment installée conformément à la délibération adoptée jeudi dernier au terme de la session ordinaire de l'Assemblée populaire de la wilaya de Tizi Ouzou consacrée au déroulement des rentrées scolaire et universitaire. La commission aura comme mission principale, le suivi de la réalisation des projets inscrits à l'indicatif de ces deux secteurs névralgiques, l'identification d'éventuelles entraves et la proposition de solutions à tous les obstacles bloquant l'avancement normal des travaux de tous ces projets et leur mise en service dans les meilleurs délais. Entre autres projets qui seront soumis à la loupe de cette commission, figure celui de réalisation de 17.500 lits et 17.000 places pédagogiques au nouveau pôle universitaire Tamda. La concrétisation de cet ambitieux programme traîne depuis 2007. De ce nombre important d'infrastructures universitaires, hébergement et pédagogique, seulement 4.300 places pédagogiques et

3.000 lits pourront être livrés d'ici le 20 octobre, selon le secrétaire général de la wilaya de Tizi Ouzou, Zinedine Tibourtine. Même constat concernant la réalisation des projets inscrits à l'indicatif du secteur de l'Éducation qui n'a pu mettre en service durant cette présente rentrée scolaire que moins d'une dizaine d'infrastructures. Sur un autre plan, le directeur de l'éducation de Tizi Ouzou a fait part d'un déficit en matière d'encadrement suite au départ massif en retraite des travailleurs du secteur. « Ce déficit en encadrement sera comblé dans les prochains jours », a-t-il assuré. La commission éducation, enseignement supérieur et formation professionnelle de l'APW a, dans son rapport lu devant les membres de l'APW, brossé un tableau peu reluisant des deux secteurs de cette présente rentrée scolaire, une rentrée marquée par « le déficit en encadreurs, la dégradation dans les établissements en cours d'utilisation, du retard dans la livraison de nombreux projets, d'un manque d'entretien dans les résidences universitaires et la mauvaise qualité des repas servis aux

étudiants ». « La wilaya de Tizi Ouzou a fait sa rentrée scolaire et universitaire dans les mêmes conditions que celles des rentrées précédentes, avec leurs lots de dysfonctionnements et d'insuffisances », a fait observer la même commission. Même constat que celui de cette commission a été par ailleurs relevé par le président de l'APW, Mohamed Klaleche, qui a indiqué que « malgré nos déplacements sur les lieux, nos alertes et les recommandations de la dernière session extraordinaire quant à la nécessité de livrer ses structures avant la rentrée 2016/2017, hélas rien n'est fait et les engagements pris ne sont pas respectés ». Conséquence à ces retards dans la livraison des projets du secteur universitaire, les étudiants de la première année universitaire n'ont pas encore rejoint les bancs de leurs amphithéâtres, s'est indigné le PAPW, tout en déplorant le fait que les opérations de réhabilitation des facultés et de renouvellement des équipements et du mobilier ne sont toujours pas menées à terme.

Bel. ADRAR

LE MINISTRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES :

« LUTTER contre le fondamentalisme religieux »

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs procède à une refonte totale de la gestion du secteur par rapport à l'éducation religieuse. Des orientations, des consignes et des appels à la vigilance sont donnés dans ce sens. Et cela, « c'est le contexte qui l'impose », souligne M. Mohamed Aïssa.

S'exprimant hier matin, sur les ondes de la Chaîne III de la radio nationale, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs a déclaré : « Nous vivons une vraie invasion sectaire et une déstabilisation qui concerne l'Algérie, mais qui concerne aussi la région ». Aussi, le ministre fait le constat suivant : « L'islam selon la pratique algérienne, l'islam selon le référent religieux national est en danger ».

Revenant sur la réunion des cadres du secteur qui s'est tenue samedi dernier, Mohamed Aïssa mettra l'accent sur le fait que cette rencontre a été justement organisée pour « débattre de ce sujet, réajuster le tir et nous adapter au contexte actuel ». La démarche est purement administrative, poursuit-il, « parce qu'elle a été engagée auparavant au niveau intellectuel par une réflexion très profonde par le partage des informations avec les services concernés et par l'engagement de l'Etat algérien pour défendre l'immunité des Algériens pour que notre pays ne soit pas divisé sur une base rituelle ou sectaire ».

Evoquant, d'autre part, le « radicalisme religieux », le ministre dira que ce dernier relève du « passé » pour les Algériens pour l'avoir vécu durant la décennie 1990. « Nous sommes en phase de prévention car immunisés en sachant ses sources et fondements », soutient-il. Et de poursuivre : « C'est pourquoi, les imams formés dans des instituts spécialisés, qui sont sous l'autorité du ministère des Affaires religieuses, s'attellent actuellement à nous prémunir de ce radicalisme ; la prévention du radicalisme étant un autre effort ».

Celui-ci est conjugué avec l'élite intellectuelle « qui tarde à adhérer », fait remarquer M. Mohamed Aïssa.

Les mass-médias, pour leur part, en « donnent un écho favorable », signale le ministre, ajoutant : « Nous le faisons surtout via des caravanes culturelles et culturelles qui sillonnent actuellement les mosquées et les wilayas de l'Algérie ».

« Ce travail est effectué également au profit de la communauté nationale établie à l'étranger », explique le ministre avant de mettre exergue que cela est fait selon une procédure « conventionnelle ».

Les efforts menés par le département des



Affaires religieuses « sont conjugués avec ceux des services de sécurité à travers une cellule siégeant au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales », a-t-il, également, rappelé. Et d'ajouter : « L'Algérie est l'école internationale d'éradication et de prévention contre le radicalisme, l'expérience algérienne est devenue une référence ».

S'attardant sur la question de formation des imams qui reste, dans ce cadre, le point cardinal, le ministre a déclaré : « Les imams que nous formons sont qualifiés pour abroger les fondements idéologiques du fondamentalisme », précisant que « l'imam n'est guidé par personne. Il applique le Coran et la sunna », en soulignant que « la politique du ministère s'appuie sur la formation fondamentale ».

Aussi, M. Mohamed Aïssa a plaidé pour une « interprétation correcte » des textes sacrés. Le ministre a mis en relief que la formation des imams se fait sur la base d'un « discours modéré », insistant ici sur l'impératif d'un retour à « l'islam de Cordoue, du vivre ensemble et du juste milieu » et à ce qu'il qualifie de « référent religieux national » des Algériens. De fait, il expliquera que la formation politique pour les imams, qui s'inscrit dans le cadre de la formation

continue, est « dispensée en fonction de la région, le danger sécuritaire et les préoccupations sociales ».

Sur ce point, Mohamed Aïssa a mis en exergue le fait que son département dispose d'un programme de formation au niveau des instituts ou à l'université (LMD imam). « Cette année, nous prévoyons une réforme de la formation fondamentale au sein de nos instituts », a-t-il expliqué.

A propos de l'arrestation récente du chef de la mouvance dite « Ahmadiste », l'invité de la rédaction a affirmé que celle-ci était « étrangère » à l'Algérie, même si elle n'a pas de caractère dangereux. Il a en outre indiqué que « c'est un pays occidental qui le gère à son profit ».

Remarque importante à retenir, par ailleurs, les 139 écoles coraniques autoproclamées indépendantes recensées à ce jour sont « toutes non agréées ». Certaines d'entre elles ont été fermées pour « obédience déclarée de radicalisation ou pour prosélytisme chiite », fait savoir le ministre qui révèle qu'une commission ad hoc suit de « très près » les agissements des salles de prières (Moussalates) relevant des universités.

Soraya GUEMMOURI

ECOLES PRIVÉES PROPOSANT DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES

HADJAR RAPPELLE À L'ORDRE

LE MINISTÈRE avertit que «tout diplôme délivré par un établissement privé qui ne répond pas aux dispositions susmentionnées ne peut faire l'objet ni de reconnaissance ni d'équivalences».

■ NADIA BENARLI

Il veut mettre fin à l'anarchie. Devant le nombre croissant des écoles privées, le département de l'enseignement supérieur est intervenu pour rétablir les choses. Dans un communiqué rendu public hier, le ministère a rappelé que la formation pour l'obtention de diplômes supérieurs (ingénieur d'Etat, licence, master) est régie par la législation et la réglementation en vigueur.

«Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique constate qu'à l'occasion de chaque rentrée universitaire, des établissements privés proposent, à travers des annonces diffusées par les médias, des offres de formation pour l'obtention de diplômes d'enseignement supérieur dans différentes spécialités (ingénieur d'Etat, licence, master)», précise la même source. Effectivement, ces écoles poussent comme des champignons ces dernières années.

A chaque rentrée universitaire, des offres proposant des formations et des diplômes reconnus à l'international envahissent les espaces publicitaires. Ce qui a poussé le département de l'enseignement supérieur à sortir de sa réserve.

«Devant cette situation, il est utile de rappeler qu'en application de l'article 65 de la Constitution qui stipule que l'Etat organise le système national d'enseignement, la législation et la réglementation en vigueur confèrent, exclusivement, au ministère, la responsabilité d'organisation de l'enseignement et de la formation supérieurs, de délivrance et de reconnaissance des diplômes», souligne la même source.

Il est aussi relevé, que «les formations assurées par les établissements d'enseigne-



A chaque rentrée universitaire, des offres proposant des formations et des diplômes reconnus à l'international envahissent les espaces publicitaires

ment supérieur (universités, centres universitaires, écoles et instituts supérieurs) sont habilités par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique conformément aux conditions et normes établies par la réglementation en vigueur».

Le ministère note que «des établissements de formation supérieurs relevant d'autres départements ministériels contribuent à

cette mission de formation sur laquelle le ministère exerce une tutelle pédagogique dans le cadre du décret 83-363 du 28 mai 1983 relatif à l'exercice de la tutelle pédagogique sur les établissements de formation supérieurs». «Les formations assurées par ces établissements sont habilitées par arrêté conjoint du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le

ministre du secteur concerné», précise le communiqué, ajoutant que «les programmes d'enseignement et les modalités d'évaluation et de progression des étudiants font l'objet également d'un arrêté interministériel».

Le ministère estime également qu'il «est important de rappeler que des établissements privés peuvent assurer des formations supérieures en cycle licence et master dans tous les domaines à l'exception de celui des sciences médicales, après une autorisation accordée par le Meurs sur la base d'un cahier des charges (...)».

Le ministère note par ailleurs que «les établissements privés étrangers sont soumis à la même procédure dans le cadre d'un accord bilatéral ratifié».

Le ministère attire ainsi l'attention sur le fait que «tout diplôme délivré par un établissement privé qui ne répond pas aux dispositions susmentionnées ne peut faire l'objet ni de reconnaissance ni d'équivalences ni de projection professionnelle dans le secteur public».

Le communiqué souligne que «tout en encourageant le secteur privé à s'impliquer dans l'effort de l'Etat pour la promotion de l'enseignement et la formation supérieurs et à contribuer, ainsi, à l'exécution du plan de développement économique, social et culturel, le Meurs veille au respect du cadre législatif et réglementaire y afférent».

Le Meurs «demande à toutes les institutions privées qui aspirent à organiser des formations supérieures, de se rapprocher de la direction générale des enseignements et de la formation supérieurs du ministère afin de recueillir toutes les informations utiles et à procéder au retrait des documents nécessaires».

N. B.

Bouira Université Akli Mohand Oulhadj

Le département sciences économiques à l'arrêt



Les étudiants du département de sciences économiques, relevant de l'université Akli Mohand Oulhadj de Bouira, ont entamé, hier, un mouvement de grève.

Ils dénoncent «la politique de la sourde oreille» menée par les responsables de leur département face à leurs revendications jugées «légitimes». En effet, tôt dans la matinée d'hier, tous les amphithéâtres étaient fermés ainsi que l'accès aux différentes classes et administrations par une trentaine d'étudiants. D'après les étudiants grévistes, leur objectif est de «dénoncer la décision du conseil scientifique et les conditions d'études

déplorables». Ils estiment que les critères fixés pour avoir le droit au rachat sont pour le moins «inacceptables», et les protestataires dénoncent la situation qui prévaut au sein des nouveaux bacheliers dont le nombre dépasse les 900, alors que le département ne dispose que d'un nombre très restreint de classes. Au demeurant, il faut signaler, que ces critères ont pénalisés un bon nombre d'étudiants inscrits durant l'année universitaire

précédente (2015/2016) en première et/ou deuxième année. Cela en les condamnant à refaire l'année, alors que d'autres ont bénéficié dudit rachat pour accéder à l'année suivante. Même s'ils n'ont pas cumulé le nombre de crédits requis pour être admis, ils seront déclarés admis avec dettes. Sachant que les années passées, il n'y avait pas eu ce genre de problème. «Je suis moi-même une victime de cette manière de procéder. J'ai une

moyenne de 9,85 et avec rachat, je pourrais être admis en deuxième année, malheureusement, je n'en fais pas partie et je ne vois pas pourquoi j'ai été recalé», estime Khaled, un étudiant de première année. Rien n'augure de l'arrêt de cette protestation, car les étudiants grévistes sont déterminés à poursuivre leur action, à moins que leurs revendications soient satisfaites. **Aziz Cheboub**

Université de Bouira

Un étudiant agressé à la faculté des lettres et langues françaises

Un étudiant du département de littérature et langue françaises a été victime d'une agression perpétrée par un étudiant en sciences juridiques, membre d'une association estudiantine, en l'occurrence l'Union Générale des Étudiants Libres (UGÉL). Ainsi et selon des étudiants, l'agression a eu lieu dans l'enceinte du département des lettres et des langues, jeudi dernier aux environs de 13 heures. L'agresseur répondant aux initiales de A. A., âgé d'environ 30 ans, le poussera violemment contre une clôture après l'avoir vertement menacé. La victime répondant aux initiales de S. T., s'est plainte auprès du doyen de la faculté des lettres et des langues. Le même jour, un dossier a été déposé au niveau du rectorat de ladite université et la suite à donner à cette affaire sera rendue publique, aujourd'hui, dimanche, d'après une source proche du rectorat. Selon la version de la victime, l'agresseur est passé à l'acte après avoir proféré plusieurs menaces à son encontre. « Il est venu avec 'des extras', des personnes qui n'ont pas le droit de pénétrer dans l'enceinte de la faculté, ni même de fouler celle de l'université, me menaçant de prochaines agressions en dehors de la faculté », dira la victime. À signaler que l'agresseur en question (A. A.), n'est pas étranger à la justice et a dû comparaître, le 11 mai, devant une commission paritaire pour avoir agressé un étudiant du département de la langue amazighe le 19 avril 2016. Une agression qui a généré une grève de plus de deux semaines.

A.C.

Point d'ordre

S. Ali Hamoudi

Les walis, un corps de délégués du gouvernement, auxquels échouent de lourdes responsabilités, occupent des charges importantes dans le développement en aval et en amont, la sécurité, l'ordre public, la gestion des villages et de l'environnement. La wilaya de Tizi-Ouzou représente une circonscription particulière en matière de prise en charge tous secteurs confondus. Elle se développe cahin-caha à la faveur, ou la défaveur, des principes, de la mesure et de la

Les walis se succèdent...

démontre des rêves d'une région qui a des prétentions démocratiques qui dépassent, souvent, ses lubies «démocratistes» en les prenant pour une vérité incontestable et incontestée. En l'intervalle de 6 ans, elle a changé trois walis. Hocine Mazouz du 12 mars 2006 au 30 septembre 2010, un wali que Tizi-Ouzou regrette. Abdelkader Bouzguet du 30 septembre 2010 au 22 juillet 2015, aussi, lui qui a fait bien de belles et de bonnes choses pour la wilaya, Ibrahim Merad du 22 juillet 2015 au 5 octobre 2016 qui a essayé de faire ce qu'il a pu et Mohamed

Boudherhal qui a été installé hier. Dans tout cela, la wilaya de Tizi-Ouzou accuse un retard sidérant, à cause des oppositions, des manques d'assiettes foncières, et d'autres raisons plus acceptables les unes que les autres : le rail modernisé, le téléphérique, la pénétrante de l'autosoute par la voie de Dma ben Khedda-Dra el Mizan, l'université de Tandi et tout ça. Dans tous ces retards, on ne peut pas blâmer les walis qui se sont succédé, mais seulement les citoyens qui pour leur part font montre d'oppositions pour tout et pour rien. En fait, les oppositions

sanctionnent au premier chef les citoyens en les privant de gaz, d'université, de routes et de tout ce qui concerne leur vie normale, leur bien-être et leur accès à la modernité. Faut-il face au développement de sa circonscription par tous les moyens est un acte d'anti-citoyenneté manifeste, surtout que les indemnités d'expropriation sont substantielles. Un wali arrive et l'autre part, la wilaya, elle, reste entre le zisi et le zesi. S.A.H.

Transport universitaire Manque de bus, bousculades violentes et absence de contrôle...

C'est l'anarchie !

Le transport universitaire est en proie à une anarchie indescriptible. Un constat amer qui vient s'ajouter aux problématiques de la gestion des œuvres universitaires de l'université Akli Mohand Oulhadj de Bouira.



Les insuffisances sont nombreuses, à commencer par l'absence de contrôle. En effet, aucun contrôle, que ce soit en amont ou en aval, n'est effectué. Une situation qui génère du désordre lequel a tendance à s'amplifier au fil des années. A une gestion approximative des transports universitaires est venue s'ajouter une nouvelle donnée, celle d'un nombre sans cesse grandissant d'étudiants qui rejoignent chaque année la nouvelle sphère universitaire. «La direction des Œuvres Universitaires (DOU), ne

joue pas pleinement son rôle. Elle ne bouge toujours pas le petit doigt et ne fait rien pour remédier au marasme qui sévit depuis 2013. En plus, aucune association étudiante n'a pris la peine de se plaindre, ne serait-ce qu'en adressant une lettre de réclamation à la DOU », se plaint un étudiant en 3e année. Les étudiants qui se déplacent via le transport universitaire se disent outrés par la situation qu'ils

endurent au quotidien. Les commodités nécessaires n'y sont plus assurées. L'absence de l'ordre et l'incivisme règnent en maître et ce vu la grande affluence, en début de matinée, comme en fin de journée, notamment aux environs de 16 heures. Une situation qui serait aussi à l'origine de bousculades parfois violentes pouvant générer des échauffourées entre étudiants. Au demeurant, il faut signaler

qu'il devrait y avoir des agents censés vérifier les cartes d'abonnement des étudiants au transport universitaire. En principe, ladite carte doit être renouvelée annuellement. Malheureusement, seuls certains nouveaux bacheliers effectuent les démarches nécessaires pour acquérir une carte dite de « Transport universitaire » au prix de 150 Da. Par ailleurs, dans les bus du transport universitaire, on

y trouve même des travailleurs qui ne relèvent même pas du personnel universitaire. Conséquence : bon nombre d'étudiants se voient dans l'obligation de se rendre au campus via les transports publics, pour la simple raison qu'il n'y aurait pas assez de places dans les bus qui, au demeurant, sont insuffisants et font toujours défaut. On s'est laissé entendre dire qu'un étudiant sur dix refuse de s'embarquer dans des bousculades et préfère payer le ticket de transport public bien qu'il soit beaucoup plus cher. Les susmentionnés étudiants seraient enchantés si le projet de loi qui supprimerait les restaurants et le transport universitaires venait à être appliqué. Ainsi tous les étudiants pourraient prétendre toucher une bourse conséquente, évaluée à 10 000 DA par mois. Rappelons toutefois que les dis transports urbains ne cessent d'augmenter le prix du ticket, particulièrement ces trois dernières années. Durant cette période, le prix du ticket a augmenté de près de 40%. Les services chargés de la gestion doivent mettre un terme à cette anarchie qui empoisonne la vie des étudiants. Si aucune démarche tangible n'est entreprise, cet imbroglio risque de s'éterniser.

A. C.

74 nouveaux enseignants pour la faculté de médecine

La faculté de médecine relevant de l'université Kasdi-Merbah à Ouargla sera renforcée prochainement par 74 enseignants hospitalo-universitaires, a-t-on appris dimanche auprès des responsables de cet établissement de l'enseignement supérieur. Ce recrutement, qui sera effectué « graduellement », contribuera au renforcement de l'encadrement pédagogique de la faculté de médecine qui a ouvert ses portes officiellement à la rentrée universitaire 2014-2015, a-t-on précisé. Pour assurer la formation nécessaire aux étudiants et des structures spécialisées pour le suivi de leurs stages, la faculté a signé une convention avec l'hôpital militaire régional « Chahid Trichine Brahim » à Ouargla. Entrée en application depuis la dernière année universitaire, cette convention, qui s'ajoute à d'autres conventions similaires (nationales et étrangères), concerne notamment la contribution d'une vingtaine de maîtres-as-

sistants hospitalo-universitaires relevant de cette structure hospitalière militaire à l'encadrement et la formation médicale des étudiants, outre la mise à leur disposition des moyens requis au niveau de l'hôpital militaire pour effectuer leurs stages, a-t-on fait savoir. La faculté de médecine dispose de diverses installations, dont deux amphithéâtres, 18 salles de travaux dirigés et neuf (9) laboratoires (anatomie, biochimie, biophysique, chimie, cytogénétique, histologie, informatique, microbiologie et physiologie) et une bibliothèque.

Composée de dix (10) facultés et deux (2) instituts, l'université Kasdi-Merbah, dont l'encadrement pédagogique sera consolidé également par 45 nouveaux maîtres-assistants (catégorie B) dans différentes spécialités, a accueilli, au titre de la nouvelle année universitaire, quelque 1.600 nouveaux bacheliers, dont 183 inscrits à la faculté de médecine, a-t-on signalé.

AÏN-TEMOUCHENT

627 candidats présents au concours d'accès au doctorat

Mohamed Bensafi

Pas moins de 627 candidats, venus de plusieurs wilayas du pays, ont passé, samedi dernier, les épreuves du concours national d'accès au doctorat LMD, (licence master doctorat), ouvert dans cinq filières par le centre universitaire Belhadj Bouchaïb d'Aïn-Temouchent (CUAT), au titre de l'année universitaire 2016-2017. Les candidats ont concouru pour les 38 postes de doctorat ouverts dans les domaines suivants : langue arabe (10), littérature arabe (10), sciences économiques (09), génie électrique (04) et enfin

génie mécanique (05). Pour l'option langue arabe, ils étaient 106 candidats, littérature arabe (114), sciences économiques (218), génie électrique (95) et enfin, 94 postulants pour le génie mécanique. Cette offre, bien que s'adressant à tous les diplômés en master 2, autrement dit les détenteurs d'une licence plus de deux années de master, est, par contre, extrêmement sélective. Puisque n'ont été finalement retenus que les candidats disposant d'un cursus universitaire exemplaire. Ceux-là, du moins ceux qui étaient présents, sont passés, ce samedi, par l'étape de l'épreuve écrite. A no-

ter ici qu'il s'agit des postes ouverts selon le principe du concours duquel le rectorat du CUAT a obtenu le feu vert de la commission régionale chargée de la formation supérieure de post-graduation, de l'habilitation universitaire et de la recherche scientifique, matérialisé en plus par un arrêté ministériel.

A rappeler que le doctorat est le plus haut diplôme universitaire d'une durée minimale de trois ans (six semestres). Il couronne des études en licence (3 ans) et en master (2 ans), soit huit ans d'études au moins. Enfin, les résultats seront annoncés sur le site web du CUAT.

Université «3» Rabah Bitat

L'insécurité inquiète les étudiants

Les étudiants de l'Université «3» Rabah Bitat soulèvent « le problème de l'insécurité auquel ils se trouvent confrontés dès qu'ils franchissent la porte d'entrée du campus », déclarent-ils avec grande inquiétude. Tout en évoquant les agressions dont ils ont été victimes à la fin de la semaine écoulée, certains parlent de bagarre rangée entre des représentants des étudiants et des extra universitaires, avec au bout du compte des blessés dans les rangs des étudiants qui ont été transportés à l'hôpital. Tout est motif à la bagarre, avouent des étudiants, surtout lorsqu'on a en face des énergumènes vulgaires et menaçants, à l'égard des étudiantes particulièrement. « La semaine passée, les éléments de la gendarmerie qui sont arrivés sur les lieux de la bagarre en retard ont dispersé les individus qui n'avaient rien à faire à l'endroit, ainsi que les nombreux taxis clandestins, mais ce n'est pas une solution efficace car les mêmes têtes ne manqueront pas de revenir, sinon ils peu-

vent toujours guetter les étudiants au niveau des stations de transport menant vers l'université », se sont-ils plaints. Pour un topo, l'université «3» Rabah Bitat, ou ville universitaire Ali Mendjeli, est située dans un endroit totalement isolé, loin de toute présence sécuritaire.

« C'est très difficile à gérer », considèrent des officiers de la gendarmerie et de la police, qui estiment qu'ils ont déjà beaucoup à faire à la nouvelle ville Ali Mendjeli pour leur en rajouter dans leur domaine de compétence toute une ville universitaire, avec une population d'au moins 30 000 étudiants. L'on doit rappeler dans ce contexte, que lors d'une visite sur les lieux, il y a de cela près de trois ans, le Premier ministre Abdelmalek Sellal, constatant le vide effarant en matière de couverture sécuritaire, avait instruit les responsables de construire une sûreté urbaine dans les environs de l'université en question. Hélas, rien n'a été fait jusqu'à présent.

A. Z.

AÏN-TEMOUCHENT

627 candidats présents au concours d'accès au doctorat

Mohamed Bensafi

Pas moins de 627 candidats, venus de plusieurs wilayas du pays, ont passé, samedi dernier, les épreuves du concours national d'accès au doctorat LMD (licence master doctorat), ouvert dans cinq filières par le centre universitaire Belhadj Bouchaïb d'Aïn-Temouchent (CUAT), au titre de l'année universitaire 2016-2017. Les candidats ont concouru pour les 38 postes de doctorat ouverts dans les domaines suivants : langue arabe (10), littérature arabe (10), sciences économiques (09), génie électrique (04) et enfin

génie mécanique (05). Pour l'option langue arabe, ils étaient 106 candidats, littérature arabe (114), sciences économiques (218), génie électrique (95) et enfin, 94 postulants pour le génie mécanique. Cette offre, bien que s'adressant à tous les diplômés en master 2, autrement dit les détenteurs d'une licence plus de deux années de master, est, par contre, extrêmement sélective. Puisque n'ont été finalement retenus que les candidats disposant d'un cursus universitaire exemplaire. Ceux-là, du moins ceux qui étaient présents, sont passés, ce samedi, par l'étape de l'épreuve écrite. A no-

ter ici qu'il s'agit des postes ouverts selon le principe du concours duquel le rectorat du CUAT a obtenu le feu vert de la commission régionale chargée de la formation supérieure de post-graduation, de l'habilitation universitaire et de la recherche scientifique, matérialisé en plus par un arrêté ministériel.

A rappeler que le doctorat est le plus haut diplôme universitaire d'une durée minimale de trois ans (six semestres). Il couronne des études en licence (3 ans) et en master (2 ans), soit huit ans d'études au moins. Enfin, les résultats seront annoncés sur le site web du CUAT.

Hadjar intransigeant

Les cours de soutien, qui étaient devenus un phénomène largement pratiqué aux niveaux du secondaire et du moyen, se virent aujourd'hui propagés jusqu'au niveau supérieur. Face à cette situation, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, s'est montré intransigeant, tout en affirmant que des sanctions peuvent aller jusqu'au licenciement des enseignants impliqués.

Lors d'une conférence de presse animée, à Alger, à l'occasion de la Conférence nationale sur les universités, le ministre a indiqué que des mesures fermes ont été prises l'année dernière à l'encontre des enseignants (en médecine) dispensant des cours de soutien aux étudiants et qui «étaient engagés par écrit à ne plus recourir à l'avenir à de telles pratiques». «Tout enseignant universitaire impliqué dans de telles pratiques qui sont éliminées à l'université algérienne sera présenté en conseil de discipline et aura une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement». Concernant le plagiat, le ministre a indiqué que son phénomène est de portée mondiale, soulignant que «dans les cas de plagiat constatés au niveau des universités ont été mis à nu après présentation de la thèse de magister ou de doctorat». M. Hadjar a évoqué la décision définissant les règles relatives à la prévention et à la lutte contre le plagiat, notamment à travers des programmes informatiques qui démasquent de telles pratiques.

Le ministre a évoqué la décision issue de la Conférence nationale des universités algériennes en janvier dernier, relative à l'organisation de l'accompagnement pédagogique de l'enseignant, nouvellement recruté pour lui permettre d'acquérir les connaissances relatives aux législations en vigueur au niveau des établissements universitaires et en matière de méthodes scientifiques. La Commission chargée de l'accompagnement de l'opération de formation des enseignants sera opérationnelle à partir de novembre et veillera à présenter toutes les propositions assurant l'épanouissement professionnel des enseignants chercheurs, a-t-il indiqué. L'occasion était pour le ministre d'annoncer l'adoption de la «référence nationale de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur», élaborée par les membres de la Commission nationale d'implémentation de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et inspirée d'une référence similaire issue d'un «projet euro-méditerranéen». Le document comporte des références dans tous les domaines de gouvernance universitaire, requises pour diriger les établissements, des efforts visant à améliorer la qualité de la formation et de la gestion, ajoute le ministre. Lors de cette conférence, un spécimen de puces électroniques et l'importance de produire par la plateforme TechnoLogique du Centre de développement des technologies avancées (CITA), a été présenté. Par ailleurs, et dans le but de permettre à la plateforme technologique de réaliser une meilleure rentabilité et d'accompagner les étudiants à la fin de leur cursus universitaire, une convention a été signée dans le domaine de la nanoelectronique avec l'une des plus grandes compagnies internationales, et ce, pour permettre aux étudiants de créer leurs entreprises dans le domaine des circuits intégrés. Il est à noter que le marché de l'université algérienne vient d'être doté, en début novembre, des premières cellules photovoltaïques fabriquées par la plateforme technologique d'El Hamach, et dont le rendement pourrait atteindre 18%.

Soumaya L.

Chiffre du jour

Transferts universitaires : 25 243 demandes acceptées sur les 49 405 reçues.

POUR COMBLER LES DISPARITÉS ENTRE LES RÉGIONS Vers la SPÉCIALISATION du médecin généraliste

« Des négociations sont en cours avec le ministère de l'Enseignement supérieur afin de spécialiser le médecin généraliste dans diverses spécialités, pour une meilleure prise en charge des malades », tels sont les propos tenus par le ministre de la Santé et de la Réforme hospitalière.

M. Abdelmalek Boudiaf qui s'est exprimé, récemment devant les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), a fait savoir que ce dispositif est destiné, en premier lieu, aux régions de l'intérieur et du sud de pays qui jusqu'à présent, ne disposent pas d'un hôpital universitaire. Ce qui fait que "certains hôpitaux ont été transformés en CHU", en dépit du fait qu'ils ne disposent pas de toutes les caractéristiques nécessaires, a indiqué le ministre de la Santé dans sa réponse. Selon les explications fournies par le ministre, « l'idée de la spécialisation du médecin généraliste répond au fait que celui-ci est plus proche des patients et qu'il est le plus sollicité dans les régions éloignées du pays des malades. Le médecin généraliste est aussi un médecin de la famille, puisque il est souvent consulté par tous les membres de la famille qu'il apprend à connaître au fil des années.

« Cette option exige de revoir le système de formation et changer la méthode en lançant une formation dans la spécialisation des généralistes », a dans ce contexte indiqué le ministre.

Il faut dire aussi que certaines wilayas du Sud n'ont pas encore de faculté pour la formation des médecins, d'où les grandes efforts qui sont effectués par la tutelle pour affecter dans la mesure de possible des spécialistes dans les régions isolées du pays où les malades sont généralement obligés de faire des trajets de plusieurs dizaines de kilomètres pour se soigner.

Il a mis en avant l'importance de réhabiliter le médecin généraliste qui est « le pivot de la santé publique ». Et la disposition du ministère à renforcer la formation et la formation continue en faveur des différents corps du secteur afin d'améliorer la prestation de service.

Il a également insisté sur la réhabilitation du rôle du médecin généraliste dans le système sanitaire national. « Cette réhabilitation exige d'assurer l'accès à une formation continue dans les diverses spécialités sanctionnée par des certificats d'études supérieures (CES) », a-t-il dit

tout en affirmant que les gestionnaires de la santé doivent savoir s'adapter aux nouveaux changements que connaît le secteur à l'échelle internationale.

Dans ce sens, M. Boudiaf a expliqué que le projet de loi sur la santé apportera certainement des rectifications à la situation actuelle de ce corps. « Le projet de loi sur la santé représente un acquis pour l'ensemble des acteurs du secteur et de la société, il intervient pour répondre aux exigences de la population », a-t-il affirmé tout en soulignant que celui-ci était le fruit d'un long processus de dialogue et de concertation avec les différents professionnels de la santé publique et privée y compris les syndicats du secteur outre les représentants des malades (associations) au niveau local et national.

Il est prévu à ce propos, que la loi dotera le

secteur de moyens et mécanismes nouveaux en matière de gestion qui faciliteront l'application des différents changements dans tous les domaines sociaux et économiques, rappelant la consécration de la gratuité des soins dans un cadre nouveau. Le ministre de la Santé a d'autre part, estimé que ce projet de loi tend également à pourvoir les établissements de la santé publique d'un cadre juridique moderne qui lui permettra d'améliorer ses prestations et de fonctionner de manière organisée et régulière tout en incluant le secteur privé en tant que partenaire du système national. Il a rappelé en outre, l'encadrement minutieux des activités liées à la prévention, aux soins, à la recherche scientifique, à la lutte contre le tabagisme, à la consolidation de la santé mentale et autres aspects y afférents à la biotechnologie et à la

déontologie de la profession. Il y a lieu de préciser que le projet de loi sur la santé vient en remplacement de la loi 85/05 en date de 1985 qui n'est plus adaptée aux impératifs de la population sans cesse croissante.

Le texte compte 470 articles qui renferment tous les aspects juridiques et réglementaires liés à la gestion des établissements publics et à la modernisation en intégrant le secteur privé en sa qualité de partenaire du système sans occulter ceux relatifs à la prévention.

Le projet de loi procède par ailleurs, à la séparation entre les missions des conseils d'éthique, la codification de la procréation médicalement assistée et à la régulation du marché des médicaments à travers la création d'une agence nationale des produits pharmaceutiques.

Sarah A. BÉNALI CHERIF

CE MATIN À 9H
A ZÉRALDA

FLN : conférence nationale pour les compétences universitaires

Le Front de libération nationale organise une conférence nationale pour les étudiants et les compétences universitaires, ce matin à 9h à la Mutuelle générale des matériaux de construction de Zéralda



GRÈVE CYCLIQUE DES SYNDICATS AUTOMNES

Le SNPSP s'implique

LES PRATICIENS de la santé publique comptent paralyser le secteur, à partir de la semaine prochaine. Les concernés ont annoncé, hier, par la voix du Syndicat des praticiens de la santé publique (SNPSP) leur adhésion au mouvement de grève qui sera observé, les 17, 18 et 24 et 25 du mois en cours, à l'appel de l'intersyndicale, composée de 16 syndicats autonomes. «Le Syndicat national des praticiens de la santé publique appelle l'ensemble de ses adhérents à participer massivement à la grève cyclique nationale de l'intersyndicale prévue pour les 17, 18 et 24, 25 octobre 2016», a-t-il indiqué dans un communiqué. La décision de participer à cette action commune a été prise, précise le même document, à l'issue de la réunion extraordinaire du Conseil national du SNPSP, tenue le 21 septembre et conformément aux décisions de l'intersyndicale réunie le 24 du même mois au siège du Syndicat algérien des paramédicaux. «L'engagement du SNPSP dans le cadre de l'intersyndicale est entier et le conseil national a voté à l'unanimité des membres présents, le recours à la voie de la protestation pour dénoncer les décisions de la dernière tripartite», soutient-on. Toutes les données plaident en faveur de cette grève, d'après les représentants des corpo-



rations faisant partie de l'intersyndicale. Parmi ces données, la décision du gouvernement portant sur la suppression du droit à la retraite anticipée et sans condition d'âge. La décision prise le 6 juin est rejetée par les syndicats autonomes qui demandent le retrait du projet de loi, soumis aux députés pour son adoption. Le droit à la retraite proportionnelle est un acquis pour les travailleurs ayant cotisé à la Cnas pendant des années, affirment les formations composant l'intersyndicale dont des syndicats des secteurs de l'édu-

cation nationale, de la santé, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et des affaires religieuses. S'estimant victime d'une politique d'exclusion, notamment concernant le dossier relatif au projet de loi sur le code du travail, les contestataires revendiquent leur implication dans l'élaboration du nouveau texte de loi. Et d'insister sur la mise en place des mesures de protection du pouvoir d'achat pour l'ensemble des travailleurs. Deux jours après ce mouvement et précisément le 26 de ce mois, les praticiens de la santé publique observent un sit-in devant le siège de la tutelle. En effet, le blocage du dialogue social avec la tutelle et la lenteur prise dans la satisfaction de leurs revendications socioprofessionnelles était l'élément déclencheur de leur grogne. «Notre action se veut une protestation contre la politique de marginalisation, suivie par la tutelle à l'encontre de notre corporation», avait précisé Lyes Merabet, président du SNPSP. Selon lui, le dialogue avec le ministère est au point mort. Devant cette situation de «blocage», le même syndicat a procédé au gel de toute réunion avec l'administration, et ce, jusqu'au rétablissement du dialogue avec leur instance syndicale.

Karima Adjemout

Obtention des diplômes supérieurs

Le ministre met en garde contre l'arnaque

Le département de Tahar Hadjar a mis en garde contre l'arnaque du secteur privé concernant l'obtention des diplômes supérieurs. Cette mise en garde du département de Tahar Hadjar vient après constatation d'une offre abondante de formation pour l'obtention des diplômes d'enseignement supérieur dans différentes spécialités proposées par le secteur privé à travers des annonces diffusées par les médias.

Le département de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique constate qu'à l'occasion de chaque rentrée universitaire, des établissements privés proposent, à travers des annonces diffusées par les médias, des offres de formation pour l'obtention de diplômes d'enseignement supérieur dans différentes spécialités (ingénieur d'Etat, licence, master).

Pour cette raison le ministre a mis en garde contre toutes formes d'arnaque dans ce domaine, rappelant que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est habilité à délivrer des diplômes et lui seul les reconnaît. Selon la

même source, il est utile de rappeler qu'en application de l'article 65 de la Constitution qui stipule «l'Etat organise le système national d'enseignement, la législation et la réglementation en vigueur confère, exclusivement, au ministère, la responsabilité d'organisation de l'enseignement et de la formation supérieurs, de délivrance et de reconnaissance des diplômes», souligne la même source.

Il est aussi relevé, que «les formations assurées par les établissements d'enseignement supérieur (universités, centres universitaires, écoles et instituts supérieurs) sont habilitées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique conformément aux conditions et normes établies par la réglementation en vigueur».

Le ministère note que «des établissements de formation supérieure relevant d'autres départements ministériels contribuent à cette mission de formation sur laquelle le ministère exerce une tutelle pédagogique». Les formations assurées par ces établissements sont habilitées par arrêté conjoint du ministre de l'Enseignement supé-

rieur et de la Recherche scientifique et le ministre du secteur concerné, précise le communiqué, ajoutant que «les programmes d'enseignement et les modalités d'évaluation et de progression des étudiants font l'objet également d'un arrêté interministériel».

Le ministère estime également qu'il est important de rappeler que des établissements privés peuvent assurer des formations supérieures en cycle Licence et Master dans tous les domaines à l'exception de celui des sciences médicales, après une autorisation accordée par le MESRS sur la base d'un cahier des charges (...).

Le ministère note par ailleurs que «les établissements privés étrangers sont soumis à la même procédure dans le cadre d'un accord bilatéral ratifié».

Le ministère attire ainsi l'attention sur le fait que tout diplôme délivré par un établissement privé qui ne répond pas aux dispositions susmentionnées ne peut faire l'objet ni de reconnaissance, ni d'équivalence, ni de projection professionnelle dans le secteur public.

L. A. R.

Ain Defla

110 logements de fonction en cours de réalisation à l'université de Khémis Miliana

Au total, 110 logements de fonction sont en cours de réalisation à l'université Djilali Bounaâma de Khémis Miliana (Aïn Defla) au profit du corps enseignant, a-t-on appris auprès du recteur de cet établissement de l'enseignement supérieur. Ces logements dont le taux de réalisation avoisine 45 % devraient être réceptionnés vers la fin

de l'actuelle saison universitaire (juin 2017), a précisé Mohammed Bezzina, notant que l'acquisition d'un logement de fonction permet à l'enseignant d'améliorer ses performances et de se concentrer d'avantage dans son travail. Le responsable a fait savoir qu'en vertu de la réglementation stipulant que des décisions de pré affectations sont remises aux bénéficiaires une fois que le taux de réalisation dépasse 40 %, une opération du même genre a été lancée la semaine dernière à l'université, notant que la remise d'une pré affectation permet à l'enseignant bénéficiaire de se sentir «rassuré». 50 logements de fonction ont par le passé été octroyés au personnel enseignant, a-t-on encore précisé.

Ouargla

74 enseignants hospitalo-universitaires pour renforcer l'encadrement de la faculté de médecine

La faculté de médecine relevant de l'université Kasdi Merbah à Ouargla sera renforcée prochainement par 74 enseignants hospitalo-universitaires, a-t-on appris auprès des responsables de cet établissement de l'enseignement supérieur.

Ce recrutement, qui sera effectué «graduellement», contribuera au renforcement de l'encadrement pédagogique de la faculté de médecine qui a ouvert ses portes officiellement à la rentrée universitaire 2014-2015, a-t-on précisé. Pour assurer la formation nécessaire aux étudiants et des structures spécialisées pour le suivi de leurs stages, la faculté a signé une convention avec l'hôpital militaire régional «Chahid Tichine Brahim» à Ouargla. Entrée en application depuis la dernière année universitaire, cette convention, qui s'ajoute à d'autres conventions similaires (nationales et étrangères), concerne notamment la contribution d'une vingtaine



de maîtres assistants hospitalo-universitaires relevant de cette structure hospitalière militaire à l'encadrement et la formation

médicale des étudiants, outre la mise à leur disposition des moyens requis au niveau de l'hôpital militaire

pour effectuer leurs stages, a-t-on fait savoir. La faculté de médecine dispose de diverses installations, dont deux amphithéâtres, 18 salles de travaux dirigés et neuf (9) laboratoires (anatomie, biochimie, biophysique, chimie, cytogénétique, histologie, informatique, microbiologie et physiologie) et une bibliothèque. Composée de dix (10) facultés et deux (2) instituts, l'université Kasdi Merbah, dont l'encadrement pédagogique sera consolidé également par 45 nouveaux maîtres assistants (catégorie B) dans différentes spécialités, a accueilli, au titre de la nouvelle année universitaire, quelque 1.600 nouveaux bacheliers, dont 183 inscrits à la faculté de médecine, a-t-on signalé.

Universités / Enseignants dispensant des cours de soutien : Des sanctions allant jusqu'au licenciement ! ● Des mesures fermes ont été prises à l'encontre de tous les enseignants dispensant des cours de soutien aux étudiants universitaires, allant jusqu'au licenciement...

C'est ce qu'a affirmé le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, hier samedi à Alger, soulignant toutefois que les cas enregistrés étaient «minimes». Des mesures fermes ont été prises l'année dernière à l'encontre des enseignants (en médecine) dispensant des cours de soutien aux étudiants et qui «s'étaient engagés par écrit à ne plus recourir à l'avenir à de telles pratiques", a précisé M. Hadjar lors d'une conférence de presse, animée en marge de la conférence nationale sur les universités. «Tout enseignant universitaire impliqué dans de telles pratiques qui sont étrangères à l'université algérienne sera présenté en conseil de discipline et aura une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement», a-t-il dit.

● Huit nouveaux chefs de service viennent d'être installés au Centre hospitalo-universitaire d'Oran (Chuo), en attendant l'installation de quatre autres au début de la semaine prochain a-t-on appris du chargé de communication de cette structure hospitalière. Ces nouvelles nominations interviennent suite à la directive portant sur la mise à la retraite de tous les chefs de service des hôpitaux qui ont atteint ou dépassé l'âge de 70 ans, a indiqué Kamel Babou dans un communiqué. Dans ce cadre, le directeur général du Chuo, Benali Bouhadjar, a procédé, ce week-end, à l'installation de cinq nouveaux chefs de service.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La 7^{ème} édition du Salon Era ouvrira ses portes le 24 octobre

Du 24 au 26 octobre 2016, le Salon international Era sera au rendez-vous de sa 7^{ème} édition, au Centre des conventions d'Oran, pour offrir aux professionnels qui opèrent dans le domaine des énergies renouvelables, le cadre propice qui répond à leurs besoins de communication sur leurs activités et leur savoir-faire, et de prospection d'opportunités de partenariats avantageux qui renforcent leurs capacités.

Organisé par Myriade Communication, sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Abdelaziz Boureflika, Président de la République, Era 2016, 7^{ème} Salon international des énergies renouvelables, des énergies propres et du développement durable, bénéficie du contexte favorable créé par l'impulsion donnée au programme des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, par le chef de l'Etat qui en a souligné le caractère de priorité nationale.

Era 2016 s'inscrit dans l'alternative incontournable qui consiste à construire une économie nationale diversifiée et plus compéti-

tive, impliquant une transition énergétique qui intègre l'émergence d'une filière des énergies renouvelables. Pour les professionnels, le Salon Era est devenu le meilleur repère dans ce domaine. Il leur permet de connaître, à la fois, l'état des lieux et les perspectives ouvertes par le programme national de développement des énergies renouvelables. Le Salon Era remplit également une fonction de catalyseur de la synergie des actions mises en œuvre dans ce créneau par les institutions officielles et organismes qui en relèvent, et par les opérateurs économiques. La réussite des éditions précédentes du Salon Era, prouvée par la qualité de la participation tant nationale qu'étrangère et par la fréquentation d'un public qualifié, explique l'engouement pour sa 7^{ème} édition qui verra la participation très active du secteur de l'Energie à travers la présence des deux grands groupes Sonatrach et Sonelgaz avec leurs filiales, du secteur des Ressources en eau et de l'Environnement, avec ses agences et entreprises, du ministère de l'Industrie et des Mines,

directement concerné par le thème de cette année- l'industrie des énergies renouvelables au service d'une économie diversifiée et compétitive, l'Agriculture, l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, à côté des acteurs économiques majeurs de la filière, également présents en force. Les jeunes promoteurs, à la recherche d'opportunités d'entrepreneuriat, occuperont l'espace dédié à leurs préoccupations, pour les aider à concrétiser leurs projets.

Le Salon Era est également ouvert sur les autres dimensions du développement durable, à savoir la préservation des ressources naturelles, l'économie d'énergie, la gestion de l'eau, la réutilisation des eaux usées, la valorisation des déchets,...

Le 7^{ème} Salon Era est accompagné, cette année aussi, de son cycle de conférences avec des communications présentées par des spécialistes, experts et chercheurs, algériens et étrangers, portant sur des thématiques liées aux énergies renouvelables et au développement durable.

R. N.

2.443 locaux commerciaux inexploités

La wilaya de Béjaïa a bénéficié de 5.200 locaux, dont 3.377 achevés, 137 en cours, 754 à l'arrêt et 843 non lancés, selon un bilan communiqué lors d'un conseil de wilaya tenu, jeudi dernier, qui a révélé, en outre, que 2.443 locaux restent encore à l'heure actuelle inexploités. Considérant cette situation inadmissible, le wali a exigé des chefs de daïra, outre l'assainissement du dossier d'attribution des locaux à usage professionnel, de remédier à cette déplorable situation et d'affecter ces locaux commerciaux à ceux qui exercent leur métier effectivement, notamment les vendeurs installés sur le bord des routes nationales. Une telle action viendrait appuyer la volonté de l'exécutif d'éradiquer le commerce informel, un sujet qui sera à l'actualité d'une commission qui sera installée dans les prochains jours. Le conseil de



wilaya s'est également penché sur l'état d'avancement des projets dont a bénéficié le secteur de l'aménagement urbain, dont la réalisation, à El Kseur, de 6.000 places pédagogiques (réception prévue pour fin décembre prochain), la viabilisa-

tion et l'aménagement du site universitaire (achevé à 50%) et la réalisation d'un restaurant de 5.000 places (le taux d'avancement est de 20%) à El Kseur toujours, ainsi que la réalisation d'un auditorium de 1.000 places au niveau du campus Aboudaou (achevé à 98%) et la viabilisation et l'aménagement du site universitaire à Annasserou. 9 lycées ont été réceptionnés cette année et 5 autres sont en voie d'achèvement : le lycée de Timezrit (85% de taux d'avancement), le lycée de Sidi Boudherhem (80%, réception prévue pour fin décembre), un lycée à Ighram (65% d'avancement, prévu pour juillet 2017), le lycée de Toudja (réception prévue pour fin octobre courant) et le lycée de Sidi Aïch (70% d'avancement dont la réception est prévue pour fin décembre prochain).

■ O. M.

139 ÉCOLES CORANIQUES PRIVÉES NON AGRÉÉES

Les mises en garde de Mohamed Aïssa

● Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs dit veiller à détecter les dévoiements et les invasions au niveau des mosquées et des écoles coraniques.

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aïssa, tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme sur le danger « d'une invasion sectaire » qui menace le référent religieux national. Invité de la Radio Chaîne 3, Mohamed Aïssa a estimé que l'islam, selon la pratique algérienne et le référent religieux national est en danger. Une réunion de tous les cadres du secteur des affaires religieuses a eu lieu la veille afin, dit-il, de « réajuster le tir et nous adapter au contexte actuel » pour que l'Algérie ne soit pas « divisée sur une base rituelle ou sectaire ». Mohamed Aïssa a évoqué, lors de cette émission, l'émergence d'un nouveau mouvement salafiste extrémiste appelé « les moukhalistat ». Un mouvement qui trouve sa source, encore une fois, en Arabie Saoudite et dont le chef a appelé ses adeptes en Algérie à « reprendre les combats à Benghazi en Libye ». « C'est un mouvement qui émerge dans les wilayas où existe le courant salafiste, il s'agit d'une frange de ce mouvement que nous connaissons avec une interdépendance avec l'étranger », explique le ministre, qui note que l'arrière-pensée idéologique de ce mouvement peut engager un conflit violent entre les deux groupes. « Ces deux groupes ne concernent pas l'Algérie qui a son propre référent religieux national. Ces groupes n'ont qu'à engager leur bataille dans les pays qui les concernent. L'Algérie s'immunit contre l'instrumentalisation des ritus pour diviser la société », indique Mohamed Aïssa,



Mohamed Aïssa, ministre des Affaires religieuses et des Wakfs

soulignant que ce qui a réussi en Irak et en Syrie représente une menace pour l'Algérie. « Nous sommes très vigilants, car nous avons constaté que le danger est réellement présent. Avoir un Algérie la présence des Frères musulmans et des moukhalistat est dangereuse au même titre que le prosélytisme chiite et takfiriste », explique-t-il. Le ministre précise que le mode de recrutement passe toujours par internet, les voyages de la ouïra et les contacts via les cellulaires. « Nous

avons interpellé une nouvelle fois les services de l'Inspection générale afin de détecter les dévoiements et les invasions au niveau de nos mosquées et écoles coraniques. » Toutefois, et même si les mosquées sont complètement immunisées contre les invasions religieuses étrangères, le ministre dit enregistrer un retard dans le contrôle des écoles coraniques. « Depuis deux années, des écoles coraniques privées ont vu le jour sans l'agrément de l'État,

déclare le ministre dont les services ont recensé pas moins de 139 écoles privées non agréées. « Nous avons détecté 139 écoles privées, nous en avons fermé certaines qui sont d'obédience radicaliste déclarée, ainsi que d'autres dédiées au prosélytisme chiite, et nous appelons les autres à se rapprocher de l'administration et du ministère des Affaires religieuses pour être en conformité avec la loi et la réglementation. » Mohamed Aïssa indique que les associations ou les hommes d'affaires ayant ouvert des écoles privées coraniques n'ont demandé ni l'autorisation du ministère de l'Intérieur ni celle des Affaires religieuses. « Je n'ai autorisé, ni mon prédécesseur d'ailleurs, aucune école coranique privée. Ces écoles autoproclamées établissements indépendants sont tenus de se conformer à la loi et l'aval de l'administration passera par une analyse des programmes, le profil des enseignants et leur statut. »

Concernant les salles de prière au niveau des universités, le ministre précise que même si sa proposition de créer un observatoire contre les dérives sectaires et l'extrémisme religieux n'a pas abouti, une commission au niveau du ministère de l'Intérieur s'occupe de très près de ce qui se passe dans ces salles. « Cette commission se penchera le moment venu sur les salles de prière dépendant des universités, mais aussi sur certains établissements industriels et commerciaux. » Le ministère des Affaires religieuses se propose d'ailleurs de choisir les imams qui dirigeront la

prière dans ces salles.

Revenant sur l'interpellation, la semaine écoulée, des membres du groupe prônant la mouvance ahmadiya, Mohamed Aïssa souligne que si dans ce cas il ne s'agit pas d'une invasion de type radical, le groupe ahmadiite représente toutefois un courant étranger à l'Algérie et concerne un pays occidental qui le gère à son profit. « Nous avons constaté que ce groupe avait même organisé une prière du vendredi donnant allégeance à un pseudo prophète. Il s'agit d'une secte, dont la gourou s'autoproclame prophète. La ministre s'est portée partie civile dans cette affaire, car leur démarche porte atteinte à l'ordre public. » Tout en affirmant que les imams en Algérie sont outillés pour abroger les fondements du radicalisme, le ministre appelle, par ailleurs, l'appui de l'élite intellectuelle afin de contribuer à l'effort de prévention contre l'extrémisme religieux.

Créer un think tank, renforcer la présence du référent religieux algérien sur la Toile, créer l'instance du mufti algérien... sont autant de pistes que propose ce secteur pour parer aux « invasions sectaires dans la source unique et vive la déstabilisation de notre pays », Mohamed Aïssa a en outre prévu un retour par les universités à l'appel à la prière selon le référent algérien, et annonce qu'un texte verra régir la gestion des amplificateurs dans les mosquées afin de réduire la nuisance sonore.

Nadia Bouaricha

L'insécurité devient un sérieux problème

● La situation risque de dégénérer si des mesures fermes ne sont pas prises face à l'anarchie qui règne dans les lieux.



Le déficit en transport a toujours été une source de désagréments pour les étudiants

Les affrontements entre des étudiants et des chauffeurs clandestins, survenus jeudi dernier à l'intérieur de l'université Rabah Bitat (Constantine 3) d'Ali Mendjeïl, continuent toujours de faire des remous. Parmi les étudiants, ces incidents ne sont pas passés sans réactions, alors que sur les réseaux sociaux les commentaires et les condamnations n'ont cessé d'animer les débats. Selon les informations glanées auprès de certaines organisations étudiantes, une action de protestation devra être organisée au sein de l'université, sans qu'aucune date ne soit avancée. Probablement pour des raisons liées à des concertations à mener entre les différentes parties, à condition que les divergences et les tentatives de récupération soient mises de côté, parce qu'il s'agit d'un sérieux problème d'insécurité qui menace aussi bien les étudiants et les enseignants. «Il faut que les autorités interviennent pour chasser ces fraudeurs de cet espace, car ils n'ont de respect pour personne ; en plus de cela, ils ne cessent d'agresser verbalement les étudiantes, sans oublier leurs agissements vulgaires devant le portail de l'université», s'expriment des internautes sur facebook.

La passivité des agents de sécurité, qui semblent agir avec la connivence des fraudeurs, est également dénoncée par tous les intervenants. L'incident survenu jeudi dernier ayant mis aux prises une étudiante à un agent de sécurité a été la goutte de trop, surtout que le phénomène de l'insécurité à l'université Constantine 3 ne date pas d'aujourd'hui. Il remonte, selon les étudiants, à l'année d'ouverture des premiers campus. «Nous souffrons beaucoup en matière de transport, sans parler des mauvais comportements des chauffeurs des bus universitaires qui n'en font qu'à leur tête en refusant de prendre les étudiants, alors qu'il leur arrive souvent de ne pas respecter les horaires, c'est cela qui a ouvert le champ aux chauffeurs clandestins qui

ont trouvé toute la liberté pour imposer leur diktat face au laxisme des services des œuvres universitaires», dénoncent des étudiants sur la Toile. Tout cela se passe alors que l'administration de l'université, première responsable de la sécurité des étudiants, semble adopter la politique de l'autruche. Après les incidents de jeudi dernier, où les chauffeurs clandestins n'ont pas hésité à investir l'espace même de l'université pour venir en aide à un agent de sécurité, rien ne semble rassurer ni les étudiants ni les enseignants. La situation qui

prévaut aujourd'hui devant l'entrée de l'université Rabah Bitat avec ces étrangers qui y circulent en toute quiétude et ces fraudeurs qui agissent en toute impunité, interpelle les autorités pour une réaction ferme. L'intervention de la gendarmerie qui a chassé les fraudeurs des lieux n'est pas la mesure qui mettra fin à ce problème qui devient de plus en plus inquiétant. «Si les autorités n'interviennent pas de manière radicale, on risquera de voir des choses plus graves à l'université Rabah Bitat», avertit un enseignant.

S.Arslan

7^E SALON INTERNATIONAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ERA-2016 : les EnR au service d'une économie diversifiée et compétitive

Par

Hassan Gherob

Le Salon international des énergies renouvelables, des énergies propres et du développement durable (ERA) revient pour sa 7^e édition, qui se tiendra du 24 au 26 octobre prochain au Centre de conventions d'Oran. Collant à l'actualité, ce rendez-vous «vert» de 2016 a choisi pour thème «L'industrie des énergies renouvelables au service d'une économie diversifiée et compétitive». Ce choix est d'autant plus opportun qu'il s'inscrit dans la lignée du programme des énergies renouvelables (EnR) et de l'efficacité énergétique que le chef de l'Etat a élevé au rang de priorité nationale. Cette 7^e édition, selon l'agence Myriade Communication initiatrice et organisatrice d'ERA, projette de mettre des jalons sur la voie incontournable d'une économie



intégrant la nécessaire transition énergétique qui se base sur le développement des EnR. A ce titre, ERA-2016 se propose d'offrir aux professionnels opérant dans le domaine des EnR, un cadre qui leur permettra, à la fois, de présenter leurs activités et leur savoir-faire, et d'avoir des contacts (B&B) pour des

partenariats ou des marchés. D'ailleurs, de nombreux participants et visiteurs des précédentes éditions s'accordent à dire que ce salon est devenu le meilleur vecteur de présentation dans ce domaine grâce auquel ils ont une vue d'ensemble sur sa situation et son évolution ainsi que les perspectives qui s'ouvrent avec

le programme national de développement des EnR. ERA joue ainsi le double rôle de catalyseur et de point de convergence des actions et projets initiés et/ou en voie de l'être dans cette branche par les institutions, organismes et opérateurs économiques. En effet, ERA-2016, comme les précé-

dentes éditions, se distingue par la qualité des participants, nationaux et étrangers, que ce soit en tant qu'exposants ou conférenciers, et le taux de fréquentation des visiteurs qualifiés. Pour cette 7^e édition, le salon accueillera les deux grosses pointures du secteur de l'énergie, les Groupes Sonatrach et Sonelgaz, qui seront

présents en force, avec leurs filiales. Les deux secteurs concernés que sont les ressources en eau et l'environnement ainsi que l'industrie seront également de la partie, avec leurs agences, entreprises, offices et autres démembrements. L'agriculture, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, et de nombreux acteurs économiques majeurs de la filière, ont aussi préemptés leur participation. ERA-2016 s'ouvre aussi aux jeunes promoteurs et porteurs de projets qui auront leur espace et pourront aller à la quête d'opportunités de financement, d'entrepreneuriat ou de partenariats. Pour être fidèle à sa dénomination, le Salon intègre également les autres segments du développement durable tels la préservation des ressources naturelles, l'économie d'énergie, la gestion de l'eau, la réutilisation des eaux usées, la valorisation des déchets,...

En marge de l'exposition, le 7^e salon ERA prévoit un cycle de conférences qui seront animées par des spécialistes, experts et chercheurs, algériens et étrangers, sur des thèmes liés aux énergies renouvelables et au développement durable.

H. G.